

# TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022)

Prestations non assujetties  
à la TVA

Prestations	Tarifs
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée	105 € TTC
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée suite à une modification du projet par l'utilisateur (ayant déjà obtenu un 1 <sup>er</sup> avis du SPANC)	53 € TTC
Contrôle de réalisation (bonne exécution des travaux) d'une installation nouvelle ou réhabilitée	126 € TTC
Contrôle de réalisation (contre-visite pour vérifier les aménagements ou travaux obligatoires pour rendre l'ANC conforme)	42 € TTC
Contrôle du 1 <sup>er</sup> diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation	150 € TTC
Contrôle du 1 <sup>er</sup> diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation - Tarif annualisé	15 € TTC/an
Contrôle périodique suite à une suspicion de dysfonctionnement (facturé si dysfonctionnement / danger pour la santé des personnes / risque pour l'environnement)	150 € TTC
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations présentant des risques sanitaires - Tarif annualisé	30 € TTC/an
Contrôle du 1 <sup>er</sup> diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation > à 20EH	263 € TTC
Contrôle de bon fonctionnement anticipé dans le cadre d'une mutation immobilière	150 € TTC
Copie de rapport de contrôle	22 € TTC
Contre-visite de contrôle périodique suite à des travaux d'entretien à la demande du propriétaire (avis modificatif)	42 € TTC
Sanction pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles (usager qui s'oppose au contrôle périodique de bon fonctionnement)	400 % de la redevance forfaitaire